



# INSCRIPTION

## Internation'ART 2024

Du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre

14<sup>ème</sup> édition

NOM DE L'ARTISTE \_\_\_\_\_

ANNÉE DE NAISSANCE \_\_\_\_\_

6 OEUVRES = 180 \$ + taxes (206,96 \$)

10 OEUVRES = 300 \$ + taxes (344,93 \$)



### LISTE DES OEUVRES



Titre, médium, support, dimension

Année de production

1.	_____	_____
2.	_____	_____
3.	_____	_____
4.	_____	_____
5.	_____	_____
6.	_____	_____
7.	_____	_____
8.	_____	_____
9.	_____	_____
10.	_____	_____

#### COLLECTION

CONTRAIREMENT AUX PRÉCÉDENTES ÉDITIONS, AUCUNE OEUVRE NE SERA INSCRITE DANS LA COLLECTION PERMANENTE DU MUSÉE NI N'AURA DE NUMÉRO D'INVENTAIRE MUSÉAL. AVEZ-VOUS BIEN COMPRIS CETTE NOUVELLE CONDITION ?

Oui, j'ai bien lu cette condition

#### VENTE EN LIGNE

CONTRAIREMENT AUX PRÉCÉDENTES ÉDITIONS, AUCUNE OEUVRE NE SERA MISE EN VENTE SUR LE SITE DU MUSÉE. AVEZ-VOUS BIEN COMPRIS CETTE NOUVELLE CONDITION ?

Oui, j'ai bien lu cette condition



# INSCRIPTION

## Internation'ART 2024

Du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre  
14<sup>ème</sup> édition

EMAIL/COURRIEL DE L'ARTISTE \_\_\_\_\_



### LES CONDITIONS GÉNÉRALES



1. L'exposition **Internation'ART 14<sup>e</sup> édition, aura lieu du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre 2024** dans la salle Internation'ART du Musée d'art contemporain VR<sup>3D</sup> sous le commissariat d'HeleneCaroline Fournier.
2. L'exposition sera visible gratuitement sur Internet et dans un casque de réalité virtuelle.
3. Un catalogue d'exposition sera publié pour l'occasion, en version numérique avec numéro ISBN, et sera disponible gratuitement sur le site du Musée ainsi que sur tous les sites qui pourraient éventuellement faire la promotion de l'exposition.
4. Les artistes acceptent que leurs oeuvres soient présentées dans cette exposition, dans le catalogue d'exposition, dans des articles de la presse ou de la cyberpresse, ainsi que dans toutes productions audiovisuelles servant à promouvoir l'exposition.
5. Par son inscription, l'artiste accepte que l'exposition dans laquelle il/elle prend part soit éventuellement archivée de façon permanente et consultée dans les archives du MACVR<sup>3D</sup>.
6. L'artiste cède un droit d'utilisation limitée de ses images pour la tenue de l'exposition, la publication d'un catalogue, la promotion écrite, multimédia ou audiovisuelle (incluant télévisuelle) de ses oeuvres ayant pour but la promotion de l'évènement. Ce droit exclut le tirage d'oeuvres dérivées (la reproduction) à partir des images fournies par l'artiste qu'il soit promotionnel ou non.
7. L'artiste reste propriétaire de ses oeuvres sauf en cas de vente.
8. L'artiste accepte que ses oeuvres ne soient pas dans la collection permanente du MACVR<sup>3D</sup> ni inventoriées, ni vendues sur le site du Musée.
9. L'artiste se garde le droit de mettre en vente ses oeuvres originales de sa propre initiative, sur son propre site ou un site commercial sur lequel ses oeuvres sont en vente, et d'en faire sa propre promotion. Si l'artiste accepte de mettre des oeuvres en vente en ligne, il/elle doit gérer les ventes à distance pour ses propres oeuvres. Art Total Multimédia (gestionnaire du MACVR<sup>3D</sup>) ne prend aucune commission en cas de vente et se dégage de toutes responsabilités concernant les transactions de vente qui se font entre l'acheteur et l'artiste-vendeur.
10. Art Total Multimédia doit fournir à l'artiste un communiqué de presse officiel, un carton d'invitation électronique officiel et un lien pour l'exemplaire numérique du catalogue d'exposition pour la promotion de l'artiste. L'artiste est responsable de sa propre communication auprès de ses médias locaux, régionaux et/ou nationaux à partir des outils de communication mis à sa disposition. L'artiste doit participer à l'effort de promotion par la diffusion et/ou par la promotion de l'évènement auquel il/elle participe. Il en va de même pour Art Total Multimédia qui doit s'occuper de la promotion de l'exposition.
11. L'artiste affirme être le/la véritable auteur(e) des oeuvres présentées en exposition et doit avoir tous les droits nécessaires pour participer à l'exposition à laquelle il/elle s'inscrit.
12. Pour être validée, l'inscription doit accompagner le paiement complet de l'inscription. Le paiement peut être fait à l'ordre de: Art Total Multimédia, s'il s'agit d'un chèque en \$CAD ou en Euro, par Paypal ou par Interac à l'adresse: info@arttotalmultimedia.com - les images doivent être envoyées par wetransfer.com ou grosfichiers.com - **au plus tard le 15 décembre 2023**. Pour le paiement par chèque, l'adresse postale est: Art Total Multimédia / C.P. 75161 Succursale Cap-Rouge / Québec (Québec) / G1Y 3C7 / Canada.

LIEU \_\_\_\_\_

DATE \_\_\_\_\_

SIGNATURE

J'AI LU, J'AI COMPRIS ET J'ACCEPTÉ TOUTES LES CONDITIONS DE CETTE ENTENTE D'EXPOSITION

